

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 4 février 2016**  
**Rapporteur :**  
**Madame Valérie LECERF**  
**LIVET**

**N° 17**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 10/02/2016  
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/02/2016  
(accusé de réception du 09/02/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Création d'un marché de plein air à Penhars**

—————

**La ville de Quimper est engagée depuis 2006 dans une opération de rénovation urbaine sur le quartier de Kermoysan. En complément de cette opération, le conseil de quartier de Penhars a saisi la ville de Quimper d'un projet de marché de plein air à Penhars. Regroupant une trentaine de commerçants non sédentaires tous les mercredis après-midi, il serait positionné place de l'Église.**

\*\*\*

Ce projet a pour objectif de dynamiser et proposer une offre commerciale de qualité et bon marché.

Le projet a reçu un avis favorable de la commission communale des marchés le 3 novembre 2015.

Conformément à l'article L.2224-18 du code général des collectivités territoriales, le syndicat des commerçants non sédentaires du Finistère saisi a également émis un avis favorable le 16 novembre 2015.

**1. Choix du site**

Après analyse des différents sites potentiels, la place de l'Église s'est avéré le meilleur choix possible du fait de sa configuration et de son emplacement.

En effet, ce site permet :

- d'offrir une capacité d'accueil élevé de déballeurs, environ une trentaine, en maintenant la possibilité d'avoir leurs véhicules à proximité ;
- d'offrir une complémentarité de l'offre existante ;
- d'assurer la sécurité des usagers, car une fois l'accès principal barré, il n'y aura plus de risque d'intrusion de véhicule.

## **2. Coût des travaux**

Le coût des travaux pour la mise en conformité du site s'élève à 18 400 euros T.T.C.

## **3. Horaires**

Le marché de Penhars fonctionnera suivant la saisonnalité avec deux horaires distincts :

- d'une part l'horaire d'hiver de 15 heures 30 à 19 heures ;
- et d'autre part l'horaire d'été de 15 heures 30 à 21 heures.

## **4. Tarif**

Il sera aligné sur les tarifs des marchés du Braden et biologique de Kerfeunteun, tels que définis dans la délibération n°33 du conseil municipal du 10 décembre 2015.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de la création du marché communal de Penhars sur le site de la place de l'Église ;
- 2 - d'appliquer les mêmes tarifs que ceux fixés pour les marchés de Kerfeunteun et du Braden, tels que définis dans la délibération n°33 du conseil municipal du 10 décembre 2015.